

Décision

Générale

colonial

Décision n° 459 Postes. — Télégraphes. — Téléphones.

n° 459

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 mai 1940

Numéro JO
n° 522 du 31/05/1940

Date du numéro
31 mai 1940

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois à passer en France est accordé à M. Brouillet (Léon-Caston), contrôleur principal avant trois ans du cadre local des P. T. T. de la Côte française des Somalis. Ce fonctionnaire, classé à la 23 catégorie, voyageant accompagné de sa femme prendra passage en 2 classe sur le premier navire de la Compagnie des Messageries maritimes à destination de Marseille. La dépense est imputable au budget local de la Côte française des Somalis, chapitre 14. article 1er , paragraphe 1er.